

## ARRÊTÉ N° 41-2023

signé par :  
M. Hervé JONATHAN  
Préfet d'Eure-et-Loir

le 21 août 2023

**Délégation de signature à M. Gradzig EL KAROUI,  
Administrateur Général des Finances Publiques à la DDFiP d'Eure-et-Loir,  
des actes relevant du pouvoir adjudicateur**

28- Préfecture d'Eure-et-Loir  
SICPPAT – PCA

**Délégation de signature à M. Gradzig EL KAROUI,  
Administrateur Général des Finances Publiques à la DDFiP d'Eure-et-Loir,  
des actes relevant du pouvoir adjudicateur**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L 221-2 mentionnant l'entrée en vigueur des actes réglementaires, qui s'établit au lendemain de l'accomplissement des formalités de publicité, sauf à ce qu'il en soit disposé autrement ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, modifiée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret 2015-510 du 7 mai 2015, portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Gradzig EL KAROUI, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir ;

Vu le décret du 22 juillet 2022, portant nomination de M. Yann GERARD, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu le décret du 13 juillet 2023, portant nomination de M. Hervé JONATHAN, en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir, à compter du 21 août 2023 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** tout arrêté de délégation de signature attribué à M. Gradzig EL KAROUI, Administrateur Général des finances publiques à la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, et antérieur à la nomination de M. Hervé JONATHAN, est abrogé.

**Article 2 :** délégation est donnée à M. Gradzig EL KAROUI, Administrateur Général des finances publiques à la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir, le directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir et l'adjoint au directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir, et entrera en vigueur le 21 août 2023.

**Chartres, le 21 août 2023**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,**



**Hervé JONATHAN**